



**HAL**  
open science

# Crise de l'euro et divergences économiques : les conséquences du marché unique pour l'unité européenne

David Cayla

## ► To cite this version:

David Cayla. Crise de l'euro et divergences économiques : les conséquences du marché unique pour l'unité européenne. La Constitution matérielle de l'Europe, Pédone, A paraître. halshs-02099797

**HAL Id: halshs-02099797**

**<https://shs.hal.science/halshs-02099797v1>**

Submitted on 15 Apr 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Crise de l'euro et divergences économiques : les conséquences du marché unique pour l'unité européenne

David Cayla<sup>1</sup>

## RÉSUMÉ

Les causes de la crise de l'euro (2010-2013) ne font toujours pas consensus. Pour les autorités européennes, la crise serait essentiellement due à l'imperfection des institutions nationales des pays touchés. Les politiques engagées dans ces pays pour y répondre ont donc consisté à corriger ces imperfections en réformant profondément leurs institutions nationales dans une marche vers l'équilibre budgétaire et l'amélioration de la compétitivité. Dans cet article, nous soutenons à l'inverse que les origines de la crise sont à trouver dans le fonctionnement même du marché unique. En organisant l'économie européenne autour des principes d'une libre concurrence et en favorisant la circulation des facteurs de productions mobiles, le marché unique a renforcé les mécanismes d'agglomération, entraînant une polarisation industrielle au bénéfice des pays du coeur de l'Europe, avec pour conséquence l'accélération de la désindustrialisation des économies périphériques. Les politiques menées depuis 2010 dans les pays en crise n'ont de fait pas permis de corriger les déséquilibres économiques de la zone euro. Il apparaît donc que seule une remise en cause profonde des règles qui organisent le fonctionnement du marché unique européen serait susceptible d'enrayer la dynamique de divergence actuelle des économies européennes.

*Mots clés* : économie européenne, marché unique, euro, zone euro, réforme de la zone euro, zone monétaire optimale, crise de l'euro, crise financière, effet d'agglomération, cluster, polarisation industrielle, divergence économique.

## ABSTRACT

The real causes of the euro crisis (2010-2013) are still questioned. For the European authorities, it is mainly due to the imperfection of the national institutions of the affected countries. In response, the policies implemented in these countries were to correct these imperfections by reforming deeply their national institutions in a move towards a balanced budget and improved competitiveness. In this article, it is argued that the origins of the crisis lie in the very functioning of the Single Market. By organizing the European economy according to the principles of free competition and by promoting the circulation of mobile production factors, the Single Market has strengthened the agglomeration mechanisms, which has led to a European industrial polarization. Although this dynamic has been beneficial for the core European countries, it accelerated the deindustrialization of peripheral economies. Moreover, the policies pursued since 2010 in the countries affected by the euro crisis have failed to correct the economic imbalances. It then appears that only a profound reconsideration of the rules that organize the functioning of the European Single Market would be likely to stop the current divergence dynamics of European economies.

*Key words* : European economy, Single Market, euro, euro zone, euro zone reforms, optimum currency area, euro crisis, financial crisis, agglomeration effect, cluster, industrial polarization, economic divergence.

---

<sup>1</sup> Maître de conférence à l'Université d'Angers – chercheur au GRANEM. Texte à paraître dans C. Jouan (dir) *La constitution matérielle de l'Europe*, Pédone, 2019.

## 1. Introduction

Les causes profondes de la crise européenne de la dette de 2010-2013 ne font à ce jour toujours pas consensus. La crise toucha des pays de la zone euro de taille et de caractéristiques très différentes, poussant les autorités européennes à mettre en œuvre des plans d'assistance pour aider financièrement des États soudainement privés de leur capacité d'emprunter sur les marchés financiers.

Au total, cinq pays ont demandé l'assistance européenne selon la chronologie suivante : la Grèce (avril 2010), l'Irlande (novembre 2010), le Portugal (avril 2011), Chypre (mars 2012) et l'Espagne (juin 2012). À l'exception de l'Espagne, dont la demande concernait un plan de soutien à son secteur bancaire, les quatre autres pays se sont vu imposés une tutelle de la part des institutions créancières (BCE, Commission européenne, FMI) qui visait à engager des plans d'ajustement censés leur permettre de recouvrer leur capacité à se financer de manière autonome, c'est-à-dire sur les marchés financiers. L'intervention du FMI fut sollicitée pour son expertise dans la mise en œuvre de tels plans, mais l'essentiel des fonds fut apporté par des structures financières *ad hoc* (FESF, MESF puis MES)<sup>2</sup> dont les emprunts sont garantis par les autres pays membres de la zone euro.

Les autorités européennes ont analysé ces crises comme les conséquences de deux types de dysfonctionnements nationaux. Pour certains pays dont la Grèce et le Portugal, la crise fut considérée comme le résultat d'une dérive des dépenses publiques et plus globalement d'une mauvaise gouvernance budgétaire et économique. Protégés par l'euro et bénéficiant de taux d'intérêt faibles, ces États auraient augmenté leurs dépenses publiques tout en étant incapables de mettre en œuvre des réformes permettant d'améliorer leur compétitivité économique. L'Irlande et l'Espagne étaient pour leur part considérées comme des modèles en matière de gestion de leurs finances publiques avec des niveaux d'endettement faibles et des budgets publics en excédent au moment du déclenchement de la crise américaine des « subprimes » (2007). Pour ces pays et pour Chypre, la crise proviendrait d'une insuffisante régulation bancaire. Comme pour les États précédemment cités, l'existence de l'euro et la faiblesse des taux d'intérêt a incité le système bancaire à multiplier les crédits. Avec l'éclatement de la crise bancaire et financière, les banques affrontèrent une crise systémique qui n'a pu être gérée que grâce à une intervention publique qui dégrada fortement les finances publiques.

Ce double diagnostic conduisit les autorités européennes à proposer deux types de mesures pour améliorer le fonctionnement de la zone euro.

En premier lieu, elles ont tenu à renforcer les mécanismes de contrôle sur les budgets publics en améliorant les procédures de surveillance. En 2010, la Commission instaure le « semestre européen », une procédure qui lui permet de donner son avis sur les projets de lois de finance des États membres avant que ceux-ci ne soient soumis à l'approbation parlementaire ; elle a aussi suscité la rédaction d'un nouveau traité, le TSCG (Traité pour la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance de l'Union européenne), ratifié en 2012, qui renforce et précise le principe d'équilibre budgétaire instauré par les traités précédents (traité de Maastricht et traité d'Amsterdam).

En second lieu, les autorités européennes ont proposé et mis en œuvre une série de réformes du secteur bancaire européen marquées notamment par l'instauration d'une supervision directe des banques systémiques européennes par la BCE et par la constitution progressive d'une Union bancaire permettant de clarifier la gestion des faillites bancaires et d'éviter l'intervention financière des États membres. Si l'Union bancaire marque un tournant important, elle ne prévoit pour l'instant aucune solidarité européenne, chaque État devant assurer individuellement le principe de garantie des dépôts imposé par l'Union bancaire. Pour certains économistes, dont le

---

<sup>2</sup> Le FESF (Fonds Européen de Stabilité Financière) a été créé en mai 2010, le MESF (Mécanisme Européen de Stabilité Financière) en janvier 2011 et le MES (Mécanisme Européen de Stabilité) en septembre 2012.

prix Nobel Joseph Stiglitz, l'incomplétude de l'Union bancaire fait peser une menace sur l'avenir de la zone euro en cas de nouvelle crise financière (Stiglitz 2016).

De manière générale, les autorités européennes analysent la crise de la zone euro comme la conséquence de défaillances nationales, elles-mêmes permises par l'incomplétude des règles européennes. Leur réponse consiste donc à renforcer et améliorer le dispositif réglementaire européen sans s'interroger sur l'existence de défaillances structurelles dans l'organisation du marché unique.

Dans cet article, nous faisons l'hypothèse que le diagnostic établi par les autorités européennes est incomplet et que les mesures engagées ne permettront pas de corriger fondamentalement les dysfonctionnements structurels de la zone euro. Une étude attentive des caractéristiques économiques des pays touchés par la crise montre en effet que, malgré leurs différences, ceux-ci ont des traits communs qui expliquent leur fragilité. Ce sont des pays périphériques géographiquement, en voie de désindustrialisation et dont les balances des paiements sont structurellement déficitaires (section 2). Or, il peut être montré que les causes de ces déficits sont structurelles et découlent directement du fonctionnement du marché unique. Autrement dit, ces États ne seraient pas victimes d'un défaut de gouvernance interne mais de la dynamique naturelle qui préside au fonctionnement normal d'un marché en voie d'unification (section 3). Les effets d'agglomération et les phénomènes de polarisation sont ainsi au cœur des dysfonctionnements actuels de la zone euro. Cependant, dans la manière dont l'Union européenne est aujourd'hui organisée, aucune des réformes actuellement envisagées pour améliorer le fonctionnement de l'euro ne serait en mesure de corriger ces problèmes. Au contraire, l'échec des politiques menées et la poursuite dans la voie de l'unification des marchés européens tend à susciter des comportements de type passager clandestin de la part notamment des pays de l'Europe périphérique et à exacerber les rivalités entre les États membres (section 4). Il s'ensuit que les probabilités pour que l'Union européenne parvienne à un consensus sur la nature et la mise en œuvre de réformes susceptibles de corriger ses dysfonctionnements fondamentaux paraît aujourd'hui extrêmement improbable (conclusion).

## *2. Le déclin industriel de l'Europe périphérique*

### *2.1 Les déséquilibres financiers intra-européens*

La création de la monnaie unique européenne en 1999 a engendré un processus d'unification des marchés bancaires et financiers des pays de la zone euro. Malgré l'existence de taux d'inflation et de croissance très différents d'un pays à l'autre, on assista à une rapide convergence des taux d'intérêt de long terme. Début 1997, Les écarts de taux par rapport à l'Allemagne se situaient autour de 4-5 points de pourcentage pour la Grèce, 1 à 2 points pour l'Italie, 1 point pour l'Espagne et entre 0,5 et 1 point pour l'Irlande.<sup>3</sup> Dès la fin 1997, après la signature du traité d'Amsterdam qui engage l'Union vers la création de la monnaie unique, ces écarts de taux se réduisent fortement. Ils tombent à environ 0,2 points pour les obligations d'État italiennes, espagnoles et irlandaises et ne vont cesser de baisser au cours des années suivantes. La Grèce, qui adopte l'euro avec retard, connaît ce même phénomène de convergence. L'écart avec l'Allemagne est de 3-4 points en 1998, de moins de 2 points en 1999 et tombe à moins de 0,5 point en 2001. Il passera sous les 0,2 points au cours de l'année 2003.

Après une légère hausse au moment du passage à la monnaie unique, les taux allemands connaissent également une décroe régulière à partir du début des années 2000. En 2001-2002, le taux d'intérêt des obligations publiques allemandes à 10 ans fluctue autour de 5%, puis baisse jusqu'à atteindre un

---

<sup>3</sup> Il s'agit des écarts de taux des obligations publiques à 10 ans. Ceux-ci sont déterminés par les marchés financiers et varient en fonction du prix de marché des obligations. Lorsque les prix des obligations augmentent, les taux diminuent et inversement. Les chiffres indiqués sont ceux de l'OCDE consultés le 24 juin 2018 sur son site : <https://data.oecd.org/fr/interest/taux-d-interet-a-long-terme.htm>

plancher de 3% en 2006. Dans l'année qui précède la crise, les tensions inflationnistes le feront brièvement remonter (figure 2.1).

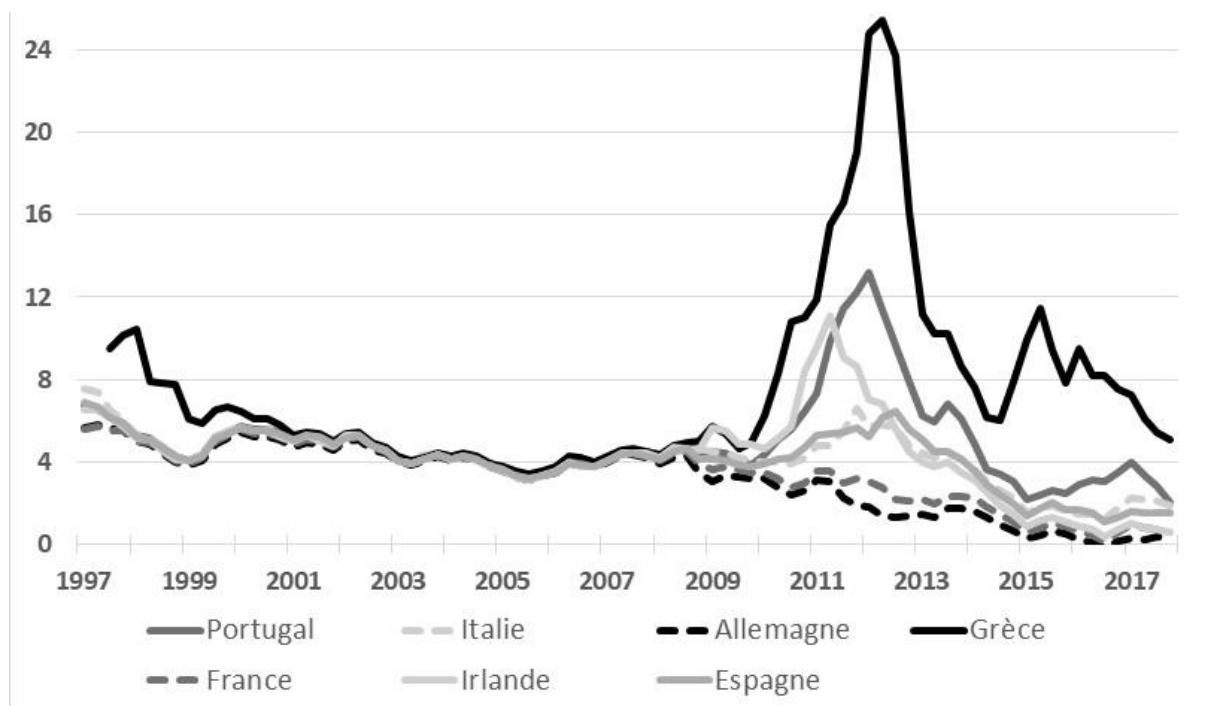


Figure 2.1 : évolution des taux d'intérêt à long terme (OAT 10 ans) dans la zone euro (1997-2017)  
Source : OCDE

La faillite de la banque d'affaire Lehman Brothers en septembre 2008 marque la fin de la période de convergence. Les taux d'intérêt des obligations publiques grecques, irlandaises, portugaises, espagnoles et italiennes augmentent rapidement jusqu'à dépasser les 20% pour la Grèce et les 10% pour l'Irlande et le Portugal... tandis que les taux des pays du cœur de l'Europe (Allemagne, Benelux, France...) baissent jusqu'à atteindre des niveaux proches de 0% après 2015. L'Allemagne connaîtra même une brève période de taux négatif en 2016.

L'analyse de l'évolution des taux d'intérêt longs est essentielle car elle permet d'expliquer le choc économique que représenta l'adhésion à l'euro. Les pays d'Europe périphérique ont ainsi bénéficié de trois effets qui se sont cumulés pour pousser les taux d'intérêt à la baisse au cours de la période 1997-2007.

- Premièrement, la disparition du risque de change et la création d'un grand marché financier et bancaire au sein de la zone euro a progressivement harmonisé les taux, faisant quasiment disparaître le « spread », soit l'écart de taux avec l'Allemagne.
- Deuxièmement, la faiblesse du taux d'inflation allemand et la réévaluation de l'euro sur les marchés des changes ont contribué à faire baisser les taux allemands eux-mêmes.
- Enfin, les pays à forte croissance sur cette période tels que l'Irlande, la Grèce ou l'Espagne ont connu une inflation supérieure à la moyenne de la zone euro (tableau 2.3). Pour ces pays, les taux d'intérêt réels ont de ce fait été plus faibles qu'en Allemagne.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Allemagne	1,44	1,98	1,42	1,03	1,67	1,55	1,58	2,30
France	1,68	1,63	1,92	2,10	2,14	1,74	1,67	1,49
Italie	2,54	2,79	2,47	2,67	2,21	1,99	2,09	1,8
Espagne	3,43	3,59	3,07	3,04	3,04	3,37	3,51	2,79
Portugal	2,85	4,37	3,6	3,22	2,37	2,28	3,11	2,45
Irlande	5,60	4,87	4,61	3,49	2,20	2,43	3,93	4,90
Grèce	3,15	3,37	3,63	3,53	2,90	3,55	3,20	2,90

Tableau 2.2 – Taux d’inflation annuel harmonisé (IPC) – Source : OCDE<sup>4</sup>

Le niveau des taux d’intérêts des obligations publiques sont centraux dans les économies modernes. Ils déterminent le rendement des actifs sans risque à partir desquels tous les autres rendements sont calculés. Ainsi, les taux d’intérêt immobiliers pour les ménages et les taux auxquels les entreprises empruntent sont liés aux taux obligataires publics. La baisse de ces derniers a pu ainsi se propager à l’ensemble des économies de la zone euro. Les effets pour les économies ont été d’autant plus importants que les taux étaient forts avant l’entrée dans la monnaie unique. Pour un pays comme la Grèce, les taux nominaux sont passés de 10% en 1997 à moins de 4% en 2005. En tenant compte de l’inflation, cela représente des taux d’intérêt réels en 2005 inférieurs à 1%. Des évolutions similaires mais de moindre ampleur peuvent être constatées en Espagne et en Irlande.

L’abaissement fort et rapide du coût de l’emprunt a profondément modifié les comportements. Les ménages, les entreprises, le secteur bancaire et financier ont pu soudainement emprunter à faible coût. Les États ont également vu la charge financière de leur dette diminuer fortement, ce qui a été une aubaine, en particulier pour le gouvernement grec qui avait besoin de financer des dépenses publiques élevées liées à la préparation des jeux olympiques de 2004. Dans l’ensemble des pays périphériques, à l’exception notable de l’Italie, la baisse des taux d’intérêt a entraîné un gonflement de la dette nationale privée et/ou publique.

Empruntant massivement sur les marchés, ces pays ont vu leurs comptes extérieurs se dégrader. En 2007, année où éclate la crise financière américaine, les besoins de financement extérieurs de la Grèce représentaient plus de 15% de son PIB, ceux de l’Espagne et du Portugal dépassaient les 9%, et l’économie irlandaise avait un besoin de financement de 6,5%. À l’inverse, l’Allemagne et les Pays-Bas dégageaient un excédent courant représentant respectivement 6,74% et 6,94% de leurs PIB. Les économies française et italienne, pour leur part, avaient une balance des transactions courantes légèrement déficitaire : -0,29% du PIB pour la première et -1,39% pour la seconde (chiffres OCDE)<sup>5</sup>.

Il existe donc une origine commune à la crise financière qui touche les pays de l’eurozone périphérique à partir de 2010. La baisse importante et rapide des taux d’intérêt réels poussa à la hausse l’endettement global de ces économies, notamment le secteur public en Grèce et le secteur privé en Espagne et en Irlande. Dans ces deux derniers pays, les secteurs bancaires et financiers ont contribué à alimenter une bulle immobilière et un endettement excessif des ménages.

À la double explication proposée par les autorités européennes (défaillance des comptes publics d’une part et des régulations bancaires d’autre part), nous pouvons donc envisager une nouvelle explication fondée sur une cause unique : une crise d’endettement globale, conséquence d’une forte baisse du coût de l’emprunt, qui touche simultanément tous les pays en crise et qui se traduit par un effondrement de leur balance courante.

<sup>4</sup> <https://data.oecd.org/fr/price/inflation-ipc.htm> consulté le 24/06/2018.

<sup>5</sup> <https://data.oecd.org/trade/current-account-balance.htm> consulté le 24/06/2018.



La figure 2.3 permet d'identifier, dans l'espace européen, les pays qui étaient en excédent au cours des années d'avant crise (représentés ici en blanc) et les pays en déficit (en gris et en noir). Ceux marqués d'une étoile sont les pays qui ont été contraints de demander l'assistance européenne. Cette carte met en évidence les traits communs des économies qui subiront la crise de 2010-2013 : un déficit courant structurel élevé d'une part, et l'appartenance à la zone euro (avant 2010) d'autre part. On remarque aussi que ces pays sont tous situés en périphérie de la zone euro, ce qui suggère l'existence d'une cause géographique aux déséquilibres financiers de l'espace européen.

Autant l'explication des causes des déficits des pays périphériques apparaît simple à comprendre (la baisse des taux d'intérêt tend à modifier les comportements et à stimuler les emprunts), autant la cause des excédents des pays du cœur n'est pas claire. Les taux d'emprunt ont en effet également baissé dans ces pays, même si cette baisse fut de moindre ampleur. L'augmentation très forte de l'épargne de ces économies doit donc trouver une origine extra financière.

La réunification allemande et l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) dans l'espace économique européen permettent d'expliquer en partie la nature des transformations économiques des pays du cœur de l'Europe et de l'Allemagne en particulier au cours de cette période. Comme le souligne Guillaume Duval, les années 1990 et 2000 ouvrent pour l'économie allemande une opportunité unique qu'elle va s'empresse de saisir.<sup>7</sup> L'est de l'Allemagne et les PECO disposent d'une industrie vieillissante ainsi que d'une main d'œuvre peu onéreuse et bien formée. Pour les industriels allemands, c'est l'occasion d'investissements « greenfields » dans ces pays qui vont permettre au système productif de se réorganiser en profondeur. Tandis que le territoire national restera la base d'assemblage et de conception des produits « *made in Germany* », les territoires de l'est accueilleront les infrastructures sous-traitantes, réduisant d'autant le coût de production des produits allemands.

À cet effet industriel s'ajoute les mutations du marché du travail. Dans l'ex-Allemagne de l'est, le choc de la réunification est extrêmement brutal en raison de la faible compétitivité des entreprises locales et de la décision d'Helmut Kohl d'instaurer la parité entre les deux marks. Les faillites des entreprises est-allemandes vont faire brutalement augmenter le taux de chômage des nouveaux *landers*, ce qui va peser sur le marché du travail de l'ensemble de l'Allemagne. Le taux de chômage croît de manière structurelle dans les années qui suivent la réunification jusqu'à dépasser les 11% à l'échelle nationale au cours de l'année 2005.<sup>8</sup> Cette persistance du chômage ainsi que les politiques menées pour le combattre, notamment les lois dites « Hartz » votées entre 2003 et 2005, auront d'importants effets sur les salaires allemands qui vont stagner comme nulle part ailleurs dans le reste de l'Union européenne.

Dans son rapport annuel de 2012, l'Organisation internationale du travail note qu'entre 1995 et 2010, l'évolution des salaires réels allemands a été plus de 10% inférieure à ce qu'elle a été dans le reste de la zone euro, alors que la productivité du travail avait, elle, évolué de manière similaire.<sup>9</sup> Il en résulte un choc de compétitivité-coût d'environ 10% en faveur de l'Allemagne. Cette hausse de la compétitivité s'est traduite par un redressement spectaculaire de la balance commerciale allemande. Déficitaire au début des années 1990, la balance des biens et services de l'économie allemande retrouve des excédents dès 1993. À partir de 2004, les excédents commerciaux allemands vont systématiquement dépasser les 100 milliards d'euros et cumuler à plus de 200 milliards à partir de 2014, représentant près de 8% du PIB en 2015, 2016 et 2017<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> Duval, Guillaume, *Made in Germany : Le modèle allemande au-delà des mythes*, Paris, Le Seuil, 2013.

<sup>8</sup> Source : Eurostat, taux de chômage harmonisé en % de la population active, <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>, consulté le 01/07/2018.

<sup>9</sup> OIT (2012), *Tendances mondiales de l'emploi 2012 – prévenir une aggravation de la crise de l'emploi*, p. 52. Le rapport est disponible en ligne sur le site : <http://www.ilo.org>.

<sup>10</sup> Source : Eurostat, solde des échanges de biens et services en prix courants, <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>, consulté le 01/07/2018.





La figure 2.4 illustre la manière dont a évolué l'activité manufacturière au sein de l'espace européen entre 2000 et 2017. En raison des biais systématiques dans les statistiques de la production industrielle de certains pays (voir section 4.2) le chiffre du volume de travail a été préféré aux chiffres de la production industrielle. Tous les pays, sauf la Pologne, connaissent une baisse de l'emploi industriel. Cette baisse est naturelle compte tenu des progrès de la mécanisation et de la hausse de la productivité du travail qu'elle suscite. Néanmoins, ce qui apparaît clairement est que cette baisse est plus importante pour les économies éloignées du cœur de l'Europe. Le coût du travail apparaît comme un facteur important mais non déterminant de la désindustrialisation. Si les économies des PECO résistent mieux à la désindustrialisation que celles des pays à haut revenu, au sein des PECO ce sont les pays qui se situent à proximité de l'Allemagne tels que la Pologne, la république Tchèque ou la Slovaquie qui voient le moins régresser leurs emplois industriels. De même, les pays à hauts revenus qui sont les plus éloignés du cœur de l'Europe sont aussi les plus touchés par la désindustrialisation, notamment le Portugal, le Royaume-Uni, la Grèce et la Finlande. Cette carte suggère que les origines de la crise de la zone euro doivent être trouvées dans la dynamique industrielle du continent. Or, les paramètres géographiques apparaissent comme des déterminants importants pour expliquer cette dynamique.

### *3. Les effets du marché unique sur l'organisation industrielle européenne*

L'Union européenne s'est historiquement construite avec pour objectif principal de renforcer la coopération économique des États membres. Cette coopération fut mise en œuvre à l'aide de différentes stratégies. La politique agricole commune (PAC) qui fut négociée dès la signature du Traité de Rome et instaurée en 1962 ; la création d'une union douanière qui fut réalisée en 1968. À partir de cette date, le marché commun européen est en place. Il permet la libre circulation des marchandises sans droits de douane internes, mais impose un tarif extérieur commun pour les marchandises issues du reste du monde. Dans un monde encore relativement protectionniste, l'existence du marché commun avait pour principal avantage d'élargir les débouchés potentiels des industriels. Les coûts fixes élevés qu'impliquent la production industrielle font que les profits et la compétitivité augmentent avec le volume de production. Or, les économies européennes disposaient de marchés nationaux relativement étroits. Un marché plus grand permet d'investir et d'innover davantage, le poids des coûts fixes se réduisant avec le volume produit. Ainsi, en mettant en commun les marchés nationaux, la CEE ne visait pas seulement à augmenter la coopération interne ; c'était surtout une réponse au défi posé par l'économie américaine, alors beaucoup plus compétitive.

#### 3.1 Les principes du marché unique

La signature de l'Acte unique européen en 1986 marque une étape supplémentaire dans l'unification économique européenne et en change aussi largement la nature. En passant du « marché commun » au « marché unique », le traité introduit de nouvelles dimensions au principe de libre circulation. Cette dernière ne concerne plus uniquement les marchandises mais également les « facteurs de production » que sont le capital et le travail.

C'est en effet ainsi qu'il faut interpréter le régime des « quatre libertés » instauré par l'Acte unique à savoir :

- Un approfondissement de la **libre circulation des biens et des services**, ce qui suppose la suppression des barrières non tarifaires, l'harmonisation des normes et l'ouverture des marchés publics ;
- la **libre prestation de service et la libre installation**, ce qui suppose que toute entreprise peut ouvrir une succursale dans l'espace européen ;
- la **libre circulation des capitaux** et des flux financiers, ce qui permet à l'épargne de circuler librement au sein du marché intérieur ;

– **la libre circulation du travail** et donc des personnes.

La mise en œuvre effective du régime des quatre libertés, qui est au cœur du marché unique européen, fut permise par l'édification d'un arsenal juridique extrêmement imposant. À partir de la fin des années 1980, de nombreux traités et directives vont encadrer les conditions dans lesquelles ces libertés seront instaurées.

En matière de circulation du travail, les accords de Schengen, signés en 1985, permettront dix ans plus tard d'instaurer un espace sans frontière interne au sein de l'Union européenne ; la directive détachement, adoptée en 1996, facilite la circulation des salariés pour de courtes périodes ; l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur prévue par le processus de Bologne à partir de la fin des années 1990 ainsi que la portabilité des droits sociaux (retraite et chômage notamment), garantie par le droit européen depuis 2014, ont facilité les migrations de travail<sup>12</sup> ; enfin, la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a systématiquement interprété le régime des quatre libertés de la manière la plus large possible, condamnant par exemple le Luxembourg pour avoir encadré trop strictement le système de détachement<sup>13</sup>.

La libre circulation du capital sera pour sa part instituée en organisant le marché intérieur autour du principe de libre concurrence censé engendrer l'autorégulation des marchés. C'est pour permettre la libre installation et prestation de service que sera menée l'ouverture à la concurrence des anciens monopoles publics qui organisaient la production des services publics dans la majorité des pays européens. L'harmonisation des systèmes de régulation financière, la généralisation du principe d'indépendance des banques centrales et la création de la monnaie unique vont concourir à éliminer progressivement les barrières institutionnelles qui limitaient la circulation financière. Enfin, une attention particulière sera portée aux aides d'États, accusées de fausser la concurrence et donc de contrevenir au principe de la liberté commerciale. Depuis 2016, la Commission est également très attentive aux régimes fiscaux dérogatoires que peuvent obtenir certaines entreprises et qui sont aujourd'hui considérés comme des aides d'État détournées.<sup>14</sup>

Contrairement au marché commun qui ne s'occupait que d'organiser la circulation des marchandises, le marché unique vise à harmoniser les conditions de production des entreprises en veillant à instaurer une concurrence « libre » c'est-à-dire non influencée par les interventions publiques et les systèmes institutionnels nationaux. En instaurant le régime des quatre libertés, l'économie européenne s'est engagée dans une voie qui fait de la concurrence le mécanisme privilégié de régulation des marchés. Or, la concurrence est un état du marché instable qui peut être menacé par une trop forte concentration ou par des pratiques abusives de la part des acteurs. Aussi, pour fonctionner dans la durée et prévenir les pratiques de capture, le marché unique nécessite un système de régulation de la concurrence sous la supervision d'autorités dédiées. Les pouvoirs des autorités de régulation de la concurrence ont donc été considérablement renforcés à partir de la fin des années 1980.

Mais comme le souligne l'économiste Frédéric Marty (2012), l'instauration d'un système de régulation par la concurrence est par nature incompatible avec la logique des politiques industrielles qui avait auparavant organisé l'offre productive du continent. Les politiques industrielles supposent en effet des interventions discrétionnaires de la part des autorités publiques qui sont systématiquement considérées comme étant contraire au principe de concurrence et donc au bon fonctionnement du marché unique.

---

<sup>12</sup> Pour une synthèse des processus d'harmonisation sociale lire Rinaldi, David, *Un nouvel élan pour l'Europe sociale*, Institut Jacques Delors, 2016, p. 68-78.

<sup>13</sup> Affaire « Commission contre Luxembourg » C-319/06, arrêt du 19 juin 2008.

<sup>14</sup> Voir par exemple les procédures engagées par la Commission contre l'Irlande, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique, accusés d'avoir accordé des réductions fiscales à certaines multinationales. L'entreprise Apple a ainsi été condamnée le 30 août 2016 à rembourser un total de 13 milliards d'euros au gouvernement irlandais (cf. le communiqué de presse IP/16/2623 : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-16-2923\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-2923_fr.htm)).

### 3.2 Facteurs mobiles et facteurs territoriaux : les effets de polarisation

La création du marché unique européen à partir de 1986 correspond à une tentative d'organiser l'ensemble de l'économie européenne sous le régime d'un marché intérieur régulé par la seule concurrence et fonctionnant selon des règles uniformes. Néanmoins, parce qu'elle interdit aux États d'intervenir sur les marchés, cette politique a également eu pour effet de renforcer les effets d'agglomération et de polarisation au sein de l'espace économique européen.

*L'effet d'agglomération* représente la propension au regroupement spatial d'entreprises industrielles indépendantes. Cet effet a été largement étudié dans la littérature économique, notamment par Alfred Marshall (1890) à qui l'on doit la notion de « district industriel »<sup>15</sup>.

Lorsqu'une industrie a ainsi choisi une localité, elle a des chances d'y rester longtemps, tant sont grands les avantages que présente pour des gens adonnés à la même industrie qualifiée, le fait d'être près les uns des autres. Les secrets de l'industrie cessent d'être des secrets ; ils sont pour ainsi dire dans l'air, et les enfants apprennent inconsciemment beaucoup d'entre eux. On sait apprécier le travail bien fait ; on discute aussitôt les mérites des inventions et des améliorations qui sont apportées aux machines, aux procédés, et à l'organisation générale de l'industrie. Si quelqu'un trouve une idée nouvelle, elle est aussitôt reprise par d'autres, et combinée avec des idées de leur crû ; elle devient ainsi la source d'autres idées nouvelles. Bientôt des industries subsidiaires naissent dans le voisinage, fournissant à l'industrie principale les instruments et les matières premières, organisant son trafic, et lui permettant de faire bien des économies diverses (Marshall 1890, chap. X).

Le raisonnement marshallien est en réalité assez simple. L'existence d'une activité industrielle dans une région donnée produit des externalités positives (au sens de Mead 1952) qui rendent plus performantes les industries situées à proximité, notamment lorsqu'elles appartiennent au même secteur industriel. Ces externalités s'expliquent pour différentes raisons évoquées dans l'extrait ci-dessus et qu'on peut résumer ainsi :

- l'existence d'une **main d'œuvre nombreuse et qualifiée** qui est d'autant plus importante que le nombre d'entreprises industrielles l'est également ;
- **l'innovation** qui est facilitée par l'émulation concurrentielle et l'imitation des entreprises proches ;
- le **développement des activités de support et complémentaires** comme par exemple les infrastructures de transport. Plus l'activité industrielle est importante dans une région, plus les systèmes de transport, notamment ferroviaires et maritimes, vont être rentables et se développer.

La notion de « cluster » développée un siècle plus tard notamment par Michel Porter (1990) et Paul Krugman (1991) reprend et élargit l'intuition marshallienne en montrant notamment que la compétitivité d'une région est le fruit des interactions positives produites entre les institutions publiques d'une part et le secteur industriel privé d'autre part. Les institutions de formation ou de recherche, par exemple, sont susceptibles de développer des effets de synergie qui améliorent les performances économiques de l'ensemble des acteurs proches.

En somme, l'effet d'agglomération explique pourquoi les grands pôles industriels sont plus efficaces que les petits et se développent plus rapidement. Il est aussi possible d'évoquer les effets d'apprentissage (Hirsh 1956) pour ajouter une dimension historique au principe d'agglomération. Dans ce cadre, plus un pôle industriel est ancien, plus il a accumulé de l'expérience et plus il devient efficace.

---

<sup>15</sup> Sur la conception marshallienne des effets d'agglomération voir Gaffard, Jean-Luc et Romani, Paul-Marie, « A propos de la localisation des activités industrielles : le district marshallien », *Revue française d'économie*, 1990, n°3, vol. 5, pp. 171-185.

Avec l'instauration du marché unique qui facilite la libre circulation du capital et de la main d'œuvre, les effets d'agglomération vont entraîner un *effet de polarisation*. En effet, l'espace économique européen est historiquement et géographiquement extrêmement hétérogène. Certaines régions disposent d'infrastructures et d'institutions économiques très performantes. Ces dernières ont été acquises et développées au cours de l'histoire : une culture industrielle spécifique ; des systèmes de formation professionnelle ; des institutions de recherche ; un marché du travail dense et diversifié ; des institutions syndicales et une culture managériale adaptée aux spécificités de l'activité industrielle ; des institutions publiques efficaces ; des infrastructures de transport ; un réseau dense d'entreprises potentiellement sous-traitantes...

Ces institutions et ces infrastructures adaptées à l'activité industrielle constituent autant de *facteurs de production territoriaux* qui rendent très performantes les entreprises industrielles situées à proximité. L'effet d'agglomération entraîne le développement de ces facteurs territoriaux qui eux-mêmes engendrent un environnement territorial extrêmement favorable au dynamisme et aux performances industrielles.

Dans le cadre juridique qui prévalait du temps du marché commun, les barrières qui existaient *de facto* entre les États limitaient la circulation du capital et de la main d'œuvre. Cela permettait à chaque pays de se développer industriellement en utilisant ses ressources propres et des systèmes de financement nationaux. L'existence d'une politique industrielle volontariste permit également le développement de stratégies d'industrialisation au bénéfice de régions moins favorisées et relativement pauvres en facteurs territoriaux. Ce fut par exemple le cas de l'industrie aéronautique française que les pouvoirs publics voulurent installer dans la région toulousaine, pourtant industriellement moins développée que les territoires de l'est et du nord de la France.

Les règles du marché unique qui tendent à faciliter la libre circulation des facteurs de production mobiles que sont le capital et le travail et qui limitent strictement la capacité des États à mener des politiques contraires au principe de libre concurrence ont de fait engendré un puissant effet de polarisation. Attirés par une efficacité plus élevée, les investissements industriels se sont prioritairement développés dans les régions richement dotées en facteurs de production territoriaux. L'Allemagne et les régions du cœur de l'Europe, celles dont l'histoire, les institutions et les infrastructures ont largement accompagné le développement économique depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, se sont ainsi retrouvées très nettement favorisées par rapport aux territoires périphériques.

Pour illustrer les effets de polarisation et le rôle des facteurs territoriaux, soulignons l'importance des infrastructures de transports fluviaux et maritimes. L'accélération de la mondialisation à partir des années 1990 a permis le très fort développement du commerce international maritime. Pour de nombreux industriels, l'accès à un port de taille mondiale est primordial pour réduire le coût logistique des matières premières et des marchandises importées et pour s'ouvrir à moindre frais l'accès aux marchés étrangers. Par ailleurs, plus le volume de marchandises géré par les ports est important, plus les coûts d'acheminement sont faibles. Il en résulte que l'accès aux plus grands ports européens est déterminant pour l'efficacité des industriels qui se destinent à vendre dans le monde entier. Or, la répartition géographique des grands ports européens est très loin d'être uniforme. Les quatre plus grands ports d'Europe en termes de volume se situent tous sur la mer du Nord, dans une bande côtière d'à peine 500 km de long.<sup>16</sup> Le réseau des voies navigables permet malgré tout d'accéder à ces ports depuis la Bavière, l'Autriche et les pays d'Europe centrale. Cependant, l'Europe du Sud et de l'extrême nord en sont totalement exclues, ce qui induit un désavantage structurel pour les industriels de ces pays. Or, dans le cadre des règles de la concurrence, ces désavantages géographiques ne peuvent être compensés par des aides publiques. Cela conduit à un dynamisme plus faible et une spécialisation de ces pays dans les activités économiques du secteur tertiaire, de la construction ou de l'agriculture.

---

<sup>16</sup> Il s'agit dans l'ordre des ports de Rotterdam, Anvers, Hambourg et Amsterdam.

Il est à présent possible de proposer une explication complète de la crise de la zone euro en illustrant nos propos à l'aide du schéma suivant.

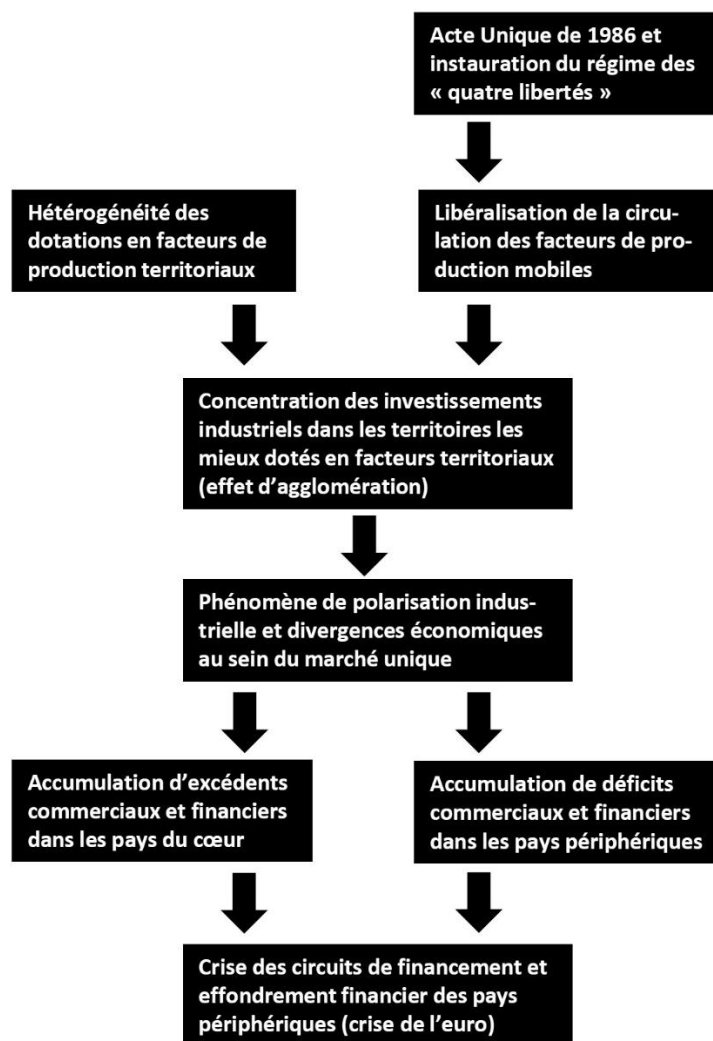


Figure 3.1 : représentation des dynamiques de divergence au sein du marché unique européen

#### 4. L'échec des politiques d'ajustement structurel

Les autorités européennes ont posé le diagnostic d'une crise de l'euro qui émanerait d'un choc exogène (la crise financière américaine) et qui aurait frappé des pays aux institutions bancaires et étatiques trop fragiles pour lui résister. Elles ont donc cherché à mener, dans ces pays, des politiques d'ajustement structurel censées corriger les défaillances qu'elles avaient préalablement identifiées.

L'analyse développée ci-dessus permet d'envisager une autre origine à la crise européenne de 2010-2013, celle d'une défaillance interne du marché unique dont la logique tend à accentuer la mécanique de divergence industrielle entre les économies européennes. Dans cette perspective, les politiques d'ajustement menées au sein des pays touchés par la crise ne peuvent constituer une réponse adaptée. Seule une profonde réforme de la zone euro et une remise en cause du cadre juridique du marché unique pourraient en théorie répondre efficacement aux dysfonctionnements que nous avons montrés.

Il convient à présent de s'intéresser aux conséquences des politiques d'ajustement menées dans les pays périphériques et d'en évaluer les effets sur les déséquilibres intra-européens ainsi que de

s'interroger sur la manière dont ces pays peuvent envisager de répondre aux défis posés par l'existence du marché unique.

#### 4.1 La désindustrialisation de l'Europe périphérique s'accélère

D'un point de vue strictement financier, tous les pays touchés par la crise ont vu se rétablir leurs balances courantes ainsi que le montre le tableau 4.1. Néanmoins, le retour à l'équilibre n'est pas nécessairement un indicateur de bonne santé économique. Il traduit essentiellement une réduction des dépenses et des importations consécutives à l'affaiblissement du PIB et des revenus qu'ont engendré les politiques d'austérité menées sous l'influence des autorités européennes depuis 2010.

	Grèce	Irlande	Portugal	Espagne	Italie	France
<b>2016</b>	-1,1%	+3,9%	+0,6%	+1,9%	+2,6%	-0,9%
<b>2017</b>	-0,8%	+12,5%	+0,5%	+1,9%	+2,8%	-0,8%

Tableau 4.1 : balance des transactions courantes (% du PIB) – Source OCDE<sup>17</sup>

Ainsi, bien que les déséquilibres financiers semblent avoir disparus, il faut noter que la base industrielle des pays périphériques semble avoir particulièrement souffert depuis 2007. Le graphique 4.2 ci-dessous met en évidence les évolutions contrastées qu'a connu la production industrielle en Europe au cours des dix dernières années. Trois catégories de pays peuvent être identifiées.

**Les pays périphériques du Sud** (Espagne, Grèce, Italie et Portugal) ont subi des politiques d'austérité qui ont entraîné un effondrement du PIB et de leur demande intérieure. L'industrie, qui produit à rendements croissants, est particulièrement vulnérable à une baisse de la consommation. Aux effets structurels de la polarisation se sont donc ajoutés les effets d'une politique d'austérité qui a particulièrement affecté le secteur industriel dont l'activité a baissé dans ces pays de 19% en moyenne par rapport au niveau d'avant crise. Ces pays sont indiqués sur le graphique par courbes de pointillés courts.

**Les pays périphériques du Nord** (Finlande, France, Royaume-Uni, Suède) appartiennent à une catégorie intermédiaire. Dans ces économies, les politiques d'austérité ont été moins violentes et la demande intérieure ne s'est pas effondrée. Aucune d'entre elles ne retrouve néanmoins le niveau de production industrielle qu'elle atteignait au 1<sup>er</sup> trimestre 2007. L'activité industrielle a baissé de moins de 10% sur la période. Ces pays sont indiqués par des courbes de pointillés intermédiaires.

Enfin, **les pays du cœur industriel de l'Europe** (Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque) ont pour leur part bénéficié pleinement des effets de polarisation. Pour ces économies, l'activité industrielle au premier trimestre 2018 dépassait largement celle d'avant crise, avec un gain particulièrement élevé pour l'économie polonaise dont la production industrielle a augmenté de 63,8% par rapport au niveau atteint début 2007. Ces pays sont indiqués par des courbes de pointillés longs, la Pologne par une courbe continue noire.

<sup>17</sup> <https://data.oecd.org/trade/current-account-balance.htm> consulté le 7/07/2018.

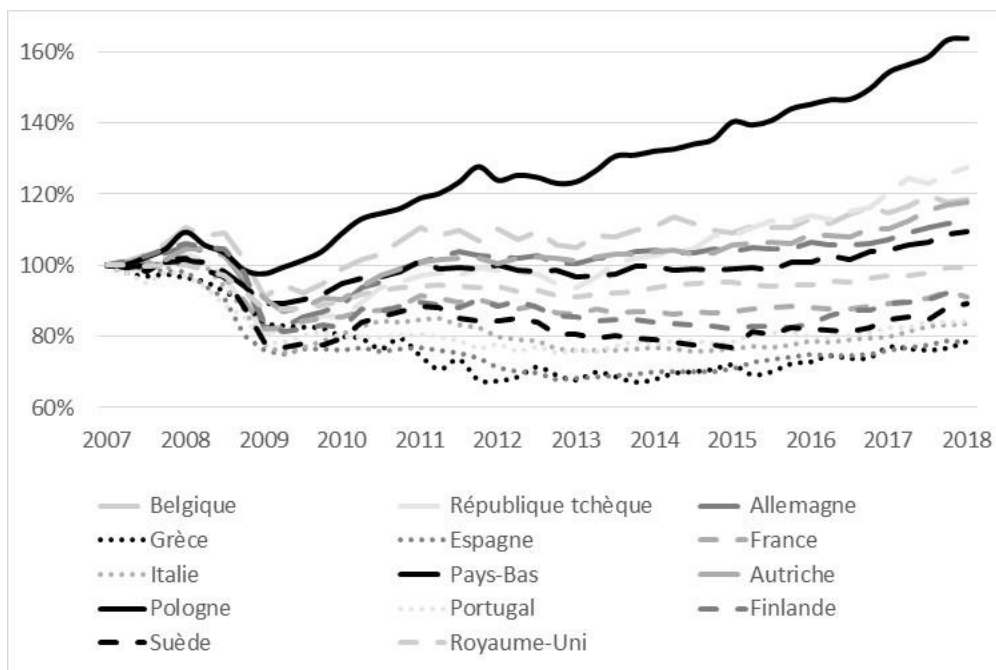


Figure 4.2 : Évolution de l'indice de production industrielle en Europe du 1<sup>er</sup> trimestre 2007 (base 100) au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 – Source : Eurostat<sup>18</sup>

L'évolution de la production industrielle le démontre : les causes profondes de la divergence économique européenne n'ont pas été atténuées par les politiques menées depuis 2010. On peut même constater qu'elles se sont singulièrement renforcées.

Les observateurs attentifs de l'économie européenne partagent ce constat. Ainsi, dans une courte analyse vidéo, l'économiste Olivier Passet ne manque pas d'affirmer : « divergences européennes, c'est de pire en pire ».<sup>19</sup> L'analyse de Passet tient en trois points. En premier lieu, il constate que la crise et les politiques d'austérité ont fortement réduit les dépenses d'investissement des entreprises, en conséquence de quoi la productivité du travail a moins augmenté dans les pays d'Europe du Sud que dans la moyenne européenne. En second lieu, Passet remarque que les États qui ont été les plus durement touchés par la crise n'ont toujours pas retrouvé de marges de manœuvre budgétaire suffisantes pour faire face à une éventuelle nouvelle récession. Enfin, il souligne que la faiblesse persistante de l'inflation dans les pays d'Europe du Sud, ainsi que la persistance d'un « spread » élevé sur les taux obligataires publics induisent des taux d'intérêt réel plus importants dans ces pays du Sud que dans la moyenne européenne. La situation financière de l'Europe est donc à front renversée par rapport à celle qui prévalait avant la crise, lorsque l'Europe périphérique bénéficiait de taux d'intérêt plus faibles que la moyenne européenne. Or, si la faiblesse des taux d'intérêt avait alors suscité des bulles immobilières et un endettement excessif, des taux d'intérêt trop élevés pénalisent les capacités d'investissement public et privé et empêchent ces économies de retrouver une croissance durable.

En somme, dix ans après le déclenchement de la première grande crise économique qu'a dû affronter la zone euro, les déséquilibres qui en sont à l'origine sont très loin d'avoir été supprimés.

#### 4.2 Les stratégies non coopératives au cœur de la dynamique européenne

Comment les pays périphériques parviennent-ils à répondre malgré tout aux difficultés qu'ils connaissent ? Le marché unique apparaît comme une institution qui renforce naturellement les

<sup>18</sup> Base de données en ligne consultée le 4/7/2018.

<sup>19</sup> Source : Xerfi Canal, <http://www.xerficanal-economie.com>, vidéo du 25/06/2018.



dynamiques de divergence en affaiblissant les économies les plus fragiles et en renforçant celles qui disposent déjà des plus puissantes infrastructures industrielles. Comme le souligne Joseph Stiglitz, cette dynamique pose un véritable problème de coopération entre les pays membres de l'Union européenne : « les années écoulées depuis le début de la crise n'ont pas seulement conduit à une divergence économique entre États membres ; elles ont aussi conduit à une divergence des convictions », note-t-il (Stiglitz 2016, p. 47).

Pour la plupart des économistes, la théorie des zones monétaires optimales (Mundell 1961) implique que soit développée une solidarité mutuelle et un sentiment d'appartenance entre les États qui partagent leur monnaie. En effet, la pérennité économique d'un marché unifié par la concurrence et organisé sous l'égide d'une même monnaie n'est soutenable à moyen terme que s'il existe un système de mutualisation des risques et de transferts financiers susceptible de compenser les déséquilibres territoriaux qu'il engendre.<sup>20</sup> Or, la mise en place d'un tel système est aujourd'hui rendue plus difficile par l'absence de coopération des pays entre eux. En effet, il convient de constater que le fonctionnement du marché unique tend plutôt à exacerber les rivalités entre les pays européens qu'à faciliter leur coopération (Delaume et Cayla 2017).

Le cas irlandais est à ce titre symptomatique. Le redressement spectaculaire de l'économie irlandaise est souvent présenté comme l'exemple du succès des politiques de redressement menées sous l'égide des institutions européennes. L'Irlande est pourtant un exemple très particulier.

D'une part, ses performances économiques au cours des années 1990, et celles qui marquent le rebond de l'économie irlandaise après 2012 doivent moins à l'efficacité des politiques de cohésion permises par les fonds structurels européens qu'à une stratégie assumée de dumping fiscal qui parvint à détourner, au bénéfice de son territoire, une partie des investissements réalisés en Europe, notamment par les sociétés du numérique (*Ibid.*, p. 163-169).

D'autre part, le redressement irlandais depuis 2010 doit être très sérieusement relativisé. En effet, comme le souligne l'économiste Philippe Askenazy (2014), l'existence de pratiques fiscales très hétérogènes en Europe induisent des comportements d'optimisation fiscale de la part des entreprises, ce qui biaise les statistiques économiques. Par exemple, le taux de croissance officiel affiché par l'Irlande en 2015 (26,3%) renvoie surtout à des pratiques comptables qui tendent à localiser virtuellement une partie de la production des entreprises dans des filiales irlandaises dédiées. La croissance réelle de l'économie reste impossible à mesurer. Une étude plus attentive de l'économie irlandaise montre que les pratiques fiscales de l'Irlande tendent à générer des chiffres macroéconomiques aberrants sans le moindre rapport avec la réalité de l'économie locale (Cayla 2017).

Entre l'effet réel du détournement de production dont bénéficie l'Irlande et l'effet virtuel des pratiques comptables, le redressement de l'économie irlandaise apparaît très spécifique et difficilement imitable. Le danger pourrait même être qu'en voulant s'inspirer de l'Irlande, de nombreux pays s'engouffrent dans des stratégies comparables. On notera que c'est en partie le cas du Portugal qui accorde déjà de nombreux avantages fiscaux aux ménages et aux entreprises qui choisissent de s'installer sur son territoire (de Montalembert 2017). Une multiplication de ces stratégies anti-coopératives ruinerait à coup sûr toute tentative européenne de s'engager vers une forme d'harmonisation fiscale et un renforcement de la coopération européenne.

---

<sup>20</sup> « De fait, si des hétérogénéités caractérisent le fonctionnement de l'union, les questions distributives ne peuvent être écartées de l'analyse coûts-bénéfices, ni la manière dont leur gestion est opérée au niveau national et/ou supranational (ce que reflèteront en partie les structures de gouvernance de l'union concernée). L'option du fédéralisme budgétaire et l'instauration de transferts (à visée assurantielle) entre les pays membres ont souvent été évoquées dans cette perspective, tout particulièrement dans le cas de l'UEM », (Sénégas 2010).

## 5. Conclusion

Depuis 2015 et le vote sur le Brexit, l'Union européenne connaît une profonde crise politique marquée par la difficulté de relancer le processus d'intégration européen. Les défis récents auxquels les pays de l'Union ont dû faire face, notamment la crise financière de la zone euro et la crise migratoire, n'ont pas été relevés de manière collective. Au contraire, les dynamiques politiques actuelles tendent à privilégier les solutions nationales, certains pays allant jusqu'à refuser l'application des traités en vigueur<sup>21</sup>. Dans de nombreux pays, y compris en Allemagne, des mouvements souverainistes ou d'extrême droite émergent dans l'opinion et, lorsqu'ils sont au pouvoir, pratiquent une politique qui met en avant leurs intérêts nationaux au détriment de la coopération européenne. Au printemps 2018, le refus unilatéral du gouvernement de coalition italien d'accueillir les migrants secourus en mer par les ONG illustre cette stratégie. Certains pays d'Europe centrale, notamment la Hongrie et la Pologne, en viennent à défier ouvertement les autorités européennes.

Face à ces bouleversements politiques, les ambitieux projets d'une refonte profonde de la zone euro portés par Emmanuel Macron semblent dans l'impasse. La politique actuelle de l'Allemagne, très rétive à tout système impliquant des transferts financiers vers les pays périphériques, interdit d'envisager, même à moyen terme, un mécanisme susceptible de corriger les déséquilibres de la zone euro, soit budgétairement, soit par la mise en place d'une véritable Union bancaire dans laquelle les pays européens seraient solidairement responsables. À ce titre, l'évocation d'un budget de la zone euro dont la perspective fut annoncée le 19 juin 2018 lors d'un conseil franco-allemand ne doit pas faire illusion. D'une part, les sommes envisagées (quelques dizaines de milliards d'euros) n'apparaissent guère en mesure de modifier les dynamiques de divergence actuelles ; d'autre part la perspective d'un accord avec les 17 autres pays de la zone est très faible. Quand bien même ce budget verrait le jour, il faudrait qu'existe une autorité qui dispose d'une légitimité démocratique pour en affecter les ressources.

L'histoire économique démontre que les systèmes de péréquations permis par un budget conséquent sont insuffisants pour lutter contre les effets polarisants d'une économie organisée selon les principes du libre marché. Aussi, si l'on veut éviter au Portugal ou à la Grèce de connaître le sort de l'Italie du Sud ou des départements ruraux français, lesquels se sont largement dépeuplés depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il conviendrait d'abord de réformer en profondeur les règles mêmes du marché unique afin de substituer au régime de libre concurrence un système qui permette d'avantager les pays périphériques actuellement en voie de désindustrialisation accélérée.

## Bibliographie

Artus Patrick et Virard, Marie-Paule (2017), *Euro, par ici la sortie*, Paris, Fayard.

Askenazy, Philippe (2014), « Faut-il pleurer sur les marges ? », *Le Monde* du 17/02/2014

Cayla, David (2017), « Ces chiffres miraculeux de l'économie irlandaise », *Libération*, blog des Économistes atterrés, en ligne sur : <http://leseconomistesatterres.blogs.liberation.fr>

Delaume, Coralie et Cayla, David (2017), *La fin de l'Union européenne*, Paris, Michalon.

Duval, Guillaume (2013) *Made in Germany : Le modèle allemande au-delà des mythes*, Paris, Le Seuil.

Gaffard, Jean-Luc et Romani Paul-Marie (1990), « A propos de la localisation des activités industrielles : le district marshallien », *Revue française d'économie*, n°3, vol. 5, pp. 171-185.

Hirsch, Werner (1956), « Firm Progress Ratios », *Econometrica*, n° 24, p. 136-144.

---

<sup>21</sup> C'est notamment le cas de la convention de Dublin dont l'application a été unilatéralement suspendue par l'Allemagne depuis l'été 2015.

Krugman, Paul (1991), *Geography and Trade*, MIT Press.

Marshall, Alfred (1890) [1906], *Principes d'économie politique*, édition numérique, trad. de F. Sauvaire-Jourdan.

Marty, Frédéric (2012), « Concurrence et politique industrielle : analyse de logiques distinctes », in de Beaufort V. (s.d.), *Entreprises stratégiques nationales et modèles économiques européens*, Bruxelles, Bruylant.

Meade James (1952), « External Economies and Diseconomies in a Competitive Situation », *The Economic Journal*, Vol. 62, No. 245 p. 54-67.

de Montalembert, Ghislain (2017), « Le Portugal et la Belgique, des eldorados fiscaux à nos portes », *Le Figaro* du 06/10/2017.

Mundell, Robert (1961), « A theory of optimum currency areas », *American Economic Review*, vol. 51.

Porter, Michael (1990), *The Competitive Advantage of Nations*, New York, The Free Press.

Rinaldi, David (2016), *Un nouvel élan pour l'Europe sociale*, Institut Jacques Delors.

Sénégas, Marc-Alexandre (2010), « La théorie des zones monétaires optimales au regard de l'euro », *Revue d'économie politique*, vol. 120.

Stiglitz, Joseph (2016), *L'Euro : comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe*, Paris, Les liens qui libèrent.